

Quels ingrédients pour une gestion et des usages harmonieux des espaces de détente ou de loisirs ?

Aire de jeux, city stade, banc, table de pique nique, barbecue, jeux d'eau... Des espaces d'agrément se développent en nombre dans la ville souvent sous la forme d'aménagements **durables ou éphémères et parfois co-construits par des habitants**. Si ces éléments ludiques ont vocation à animer et améliorer la qualité du cadre de vie, **la réalité de l'usage et de la gestion de ces lieux peut s'avérer plus problématique** une fois ces éléments installés (nuisance sonore, mésusage, problème de maintenance, de coûts de gestion, de normes...).

-Quels sont les ingrédients nécessaires pour garantir le « bon fonctionnement » d'un espace ludique ?

-Face à la multitude de gestionnaire de l'espace urbain (ville, métro, bailleurs, Etat...) quels interlocuteurs pour la gestion de ces espaces ? Quelle gestion pour des projets initiés par des habitants ?

-Quel curseur entre tranquillité résidentielle et usage animé de l'espace public ? Quelles questions préalables se poser (localisation, éclairage, horaires...) ?

-Comment et avec qui être attentif aux usages et à la gestion de ces lieux ? Comment être réactif et être en capacité de réajustement, d'évaluation, d'amélioration fine après livraison ?

-Quelle place à l'expérimentation ? Au droit à l'erreur ?

Témoignage :

L'usage et la gestion de mobiliers éphémères réalisés avec les habitants, Clermont-Ferrand

-Leïla CHETIH, responsable de territoire, ville de Clermont-Ferrand

-Chantal CHARRADE, chargée de mission GUSP et cohésion sociale, ville de Clermont-Ferrand

Les ingrédients nécessaires pouvant garantir le « bon fonctionnement » d'un espace ludique...

>>L'avant : la phase de réflexion et de (co)construction d'un aménagement ludique...

-Impliquer autant que possible tous les usagers de l'espace public : habitants, gestionnaires, éducateurs de rue, agent de proximité, commerçants... car ils sont directement concernés.

-Intégrer les jeunes et/ou enfants dans les projets pouvant les concerner.

A noter que les éducateurs de rue ont une grande partie de leur travail sur l'espace public et peuvent être une ressource à mobiliser pour échanger avec les jeunes sur les usages/mésusages d'un site.

« Les espaces ludiques sont des espaces support pour les éducateurs de rue pour aller vers les jeunes »

-Mettre en place un partenariat entre les services, associations, habitants car ces derniers peuvent avoir une expertise d'usage

-Mettre en place une « démarche projet » et ce, même pour un petit aménagement

-Clarifier la nature de leur participation : Faire avec ? Faire pour ? Faire faire ?

-Mobiliser les comités de quartier, conseil citoyen... Oui mais quelle prise en compte des personnes dites « invisibles » ? Comment aller vers l'ensemble des habitants ?

-Construire la démarche collective permettant d'aboutir à l'aménagement (et non l'inverse) *« Avant de créer un objet ludique ou repenser un aménagement, il faut faire vivre une expérience collective ».*

-Prévoir dès le départ un budget pour réajuster le projet une fois construit et répondre aux menus ajustements potentiellement nécessaires après installation.

-Réaliser un phasage, un échancier, dès le démarrage *« Si on parle de projet éphémère, cela sous-entend qu'il a une fin. Cela, il faut l'explicitier »*

-Se mettre en réseau sur le sujet *« J'ai l'impression d'être seul »*

-Pour les aménagements éphémères, être particulièrement clairs sur l'objectif et le fait qu'on teste les usages et non le mobilier. *« L'éphémère crée de l'usage »*

-Intégrer dans le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre le travail avec les gestionnaires et habitants

-Assurer un portage politique

-Ouvrir le champs des partenaires (école d'architecture, école de design, ...)

-Créer des ponts entre différentes cultures professionnelles (service technique, animation, développement local, ...)

-Anticiper les conséquences à terme : nuisances sonores (city stade), entretien d'un mobilier...

>>A propos de la maintenance des aménagements ludiques...

-Si la gestion de l'espace ludique est confié à une association/un collectif, quelle continuité si l'association/le collectif disparaît ? Clarifier en amont qui devra gérer si cela arrive. Contractualisation/conventionner avec les associations si besoin.

-S'interroger jusqu'où intégrer les usagers ? Dans la conception ? Dans la gestion ? La maintenance ?

-S'interroger sur la notion de co-responsabilité entre habitants et institutions

-Dans le cas d'aménagements éphémères, avoir tout de même des modalités de construction solide *« L'éphémère, il y a le design et l'usage »*

>>A propos des normes et réglementation des aménagements ludiques...

-Mettre en place un guide juridique afin de bien réussir un projet (normes, contraintes, garantie,...)

-Bien anticiper le projet afin de bien le construire en faisant appel notamment à un maître d'œuvre, un bureau de contrôle

-Le vide juridique des aménagements éphémères : Quelles sont les normes applicables pour le bon respect des règles notamment de sécurité ?

-Le poids des normes *« J'ai le sentiment d'être démunie face aux certifications et que les normes du mobilier urbain nous enferment »*

>>L'après : garantir la durabilité dans le temps du projet et son bon usage...

-Entretien le mobilier pour le faire durer dans le temps

-Identifier les services responsable de cet entretien : à l'échelle d'une commune ? d'une métropole ?...

-Coordonner les services en amont pour une intervention efficace et cohérente

-Mettre en place un règlement de fonctionnement de l'équipement crée (filets de protection, extinction

des lumières à des horaires tardifs dans le cas d'un city stade...).

-Mettre en place des temps d'observation des usages et d'évaluation (ne pas abandonner le projet une fois réalisé)

>>Questionnements :_

-Comment éviter les usages détournés d'un espace de loisir (squat, autres) ?

-Comment être vigilant et agir face à une appropriation exclusive des espaces de loisirs (exemple : la place des filles dans les city stades)?

Les freins/difficultés à garantir le « bon fonctionnement » d'un espace ludique...

-La différence entre les cultures professionnels impliqués dans de tels projet (monde de l'animation, de la gestion, de la création/design, de l'entretien de la concertation...) > hésitation de certains services à faire émerger un projet collectif

« Entre la technique et l'usage : comment faire en sorte que nos objectifs et nos exigences se rejoignent ? »

-Une participation peu nombreuse des habitants ou tout simplement la sollicitation par les mêmes personnes

« Ce sont souvent les mêmes personnes qui sont les mêmes interlocuteurs »

-Sur le mobilier éphémère, le vide juridique

-La défiance actuelle entre citoyens et institutions

« L'erreur crée de la relation entre les services »

-Parfois, l'absence de volonté politique

-Des coûts non négligeables

-Des responsabilités accrues